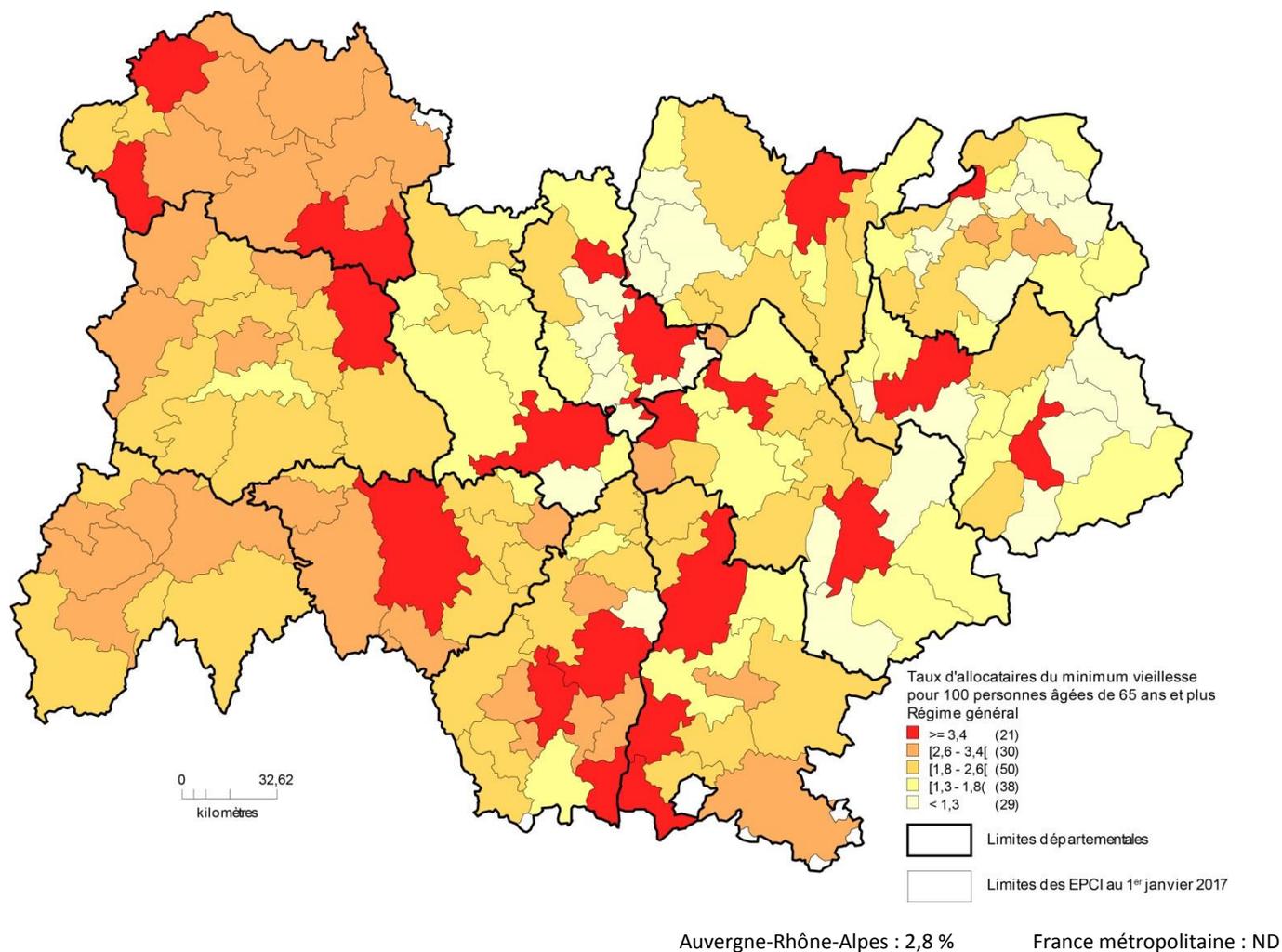


Taux d'allocataires du minimum vieillesse (Régime général) au 31 décembre 2015 pour 100 personnes de 65 ans et plus EPCI* - Auvergne-Rhône-Alpes



Nombre d'allocataires du minimum vieillesse pour 100 personnes de 65 ans et plus

Ain	Allier	Ardèche	Cantal	Drôme	Isère	Loire	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Métrop. Lyon	Nouveau Rhône
2,0	3,2	2,8	2,6	3,1	2,7	2,8	2,8	2,8	3,6	2,2	2,0	4,3	1,8

Définition : Nombre d'allocataires du minimum vieillesse en % de la population âgée de 65 ans et plus. Le minimum vieillesse comprend l'allocation supplémentaire aux personnes âgées (Aspa) et l'allocation supplémentaire d'invalidité (Asi) (nouveau dispositif) ainsi que l'allocation supplémentaire (art. L815-2 et art. 815-3) (ancien dispositif). [ND : Non disponible]

* EPCI : Établissement public de coopération intercommunale



[Pour en savoir plus sur les définitions.](#)